
COMMUNIQUÉ

Équilibre, bien-être, réciprocité : les mots-clés d'une agriculture durable dans une société durable!

Québec, le 10 mars 2005 – Dans le cadre de la consultation publique menée par le ministre M. Thomas J. Mulcair sur le projet de Plan de développement durable du Québec, la présidente de l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ), M^{me} Claire Bolduc, agr., a présenté aujourd'hui le mémoire de l'OAQ intitulé : **Équilibre, bien-être, réciprocité : les mots-clés d'une agriculture durable dans une société durable!**

Dans son mémoire, l'OAQ réaffirme son engagement à promouvoir les notions d'agroenvironnement, d'agriculture durable et de sécurité alimentaire qui comptent, depuis toujours, parmi les préoccupations majeures de cet ordre professionnel.

AGRICULTURE DURABLE : D'ABORD UNE DÉFINITION

Dans la foulée des États généraux du monde rural de 1990, l'Ordre des agronomes du Québec s'est donné une définition claire de l'agriculture durable soit « *Une agriculture respectueuse de l'environnement, qui produit de façon sécuritaire, des aliments sains et nutritifs tout en maintenant le secteur économiquement viable, concurrentiel et en harmonie avec les industries et les secteurs connexes* ».

LES FAITS SAILLANTS DU MÉMOIRE DE L'OAQ

Pour l'OAQ, il est clair que les orientations de développement agricole des 20 dernières années ont été élaborées en considérant l'agriculture uniquement comme une activité à caractère économique alors qu'elle est d'abord et avant tout une activité socio-économique. En matière d'agriculture, peut-on lire dans le mémoire, on doit tenir compte de l'ensemble des fonctions qui sont dévolues à l'agriculture, telles la production d'aliments sains, la conservation des ressources, la préservation des paysages, la diversification des activités agricoles ainsi que la stabilisation et la dynamisation des communautés rurales.

L'Ordre propose notamment les mesures suivantes qui permettront d'établir les conditions d'une agriculture durable :

I. Une agriculture en ÉQUILIBRE avec son milieu

- Cette agriculture s'appuiera sur une politique agricole durable et visionnaire à laquelle sera rattaché le concept de **multifonctionnalité** de l'agriculture, un concept qui prend en compte non seulement la gestion d'activités de production, mais aussi la gestion du territoire et des richesses collectives qui s'y rattachent.

II. Une vision globale et intégrée du développement de l'agriculture : pour le BIEN-ÊTRE du milieu

- Depuis 1997, plusieurs initiatives et stratégies gouvernementales ont été mises en place afin de réduire la pollution diffuse d'origine agricole et de préserver les ressources « eau » et « sol ». En plus de ces interventions ferme par ferme, l'OAQ est d'avis que l'approche à privilégier devrait aujourd'hui s'appuyer sur une gestion collective des activités agricoles, c'est-à-dire **une gestion de l'agriculture à l'échelle du bassin versant**. Cette approche permet, à partir de l'analyse de l'ensemble des fermes présentes sur le territoire d'un bassin, d'avoir une vue d'ensemble de la situation, d'évaluer les risques de pollution diffuse, de déterminer les mesures correctives appropriées tout en les assortissant de certaines mesures de contrôle.
- L'État dispose aussi d'un outil intéressant pour favoriser le passage à des modèles de production axés sur une agriculture durable, soit **l'écoconditionnalité**, laquelle sera performante en autant qu'elle s'appuiera à la fois sur des mesures incitatives, des mesures de suivi et sur des mesures dissuasives.

III. L'agriculture et le principe de RÉCIPROCITÉ

L'introduction du principe de réciprocité constitue un premier pas vers un équilibre nécessaire entre les activités de production et de consommation. Cet équilibre permettra de maintenir nos garanties en matière d'autonomie alimentaire.

- L'OAQ considère qu'il est de première importance que notre société puisse compter sur tous les mécanismes qui garantissent son autonomie alimentaire. Les politiques devraient donc s'appuyer sur le principe de **réciprocité**, c'est-à-dire que dans la mesure où des règles de conduite en matière d'agriculture durable et d'environnement sont imposées au secteur agricole québécois, il nous faudrait également mettre en place des mesures qui garantissent que les règles de compétitivité sur les marchés ne seront pas faussées.
- Au moment où il pousse son panier d'épicerie, le consommateur oublie souvent les exigences et les choix qu'il a exprimés en tant que citoyen, et il ne s'attarde qu'à une dimension du produit qu'il achète : le prix. En ce sens, le principe de réciprocité doit également rejoindre le citoyen dans son quotidien et dans ses habitudes de consommation.

En conclusion de son mémoire, l'OAQ souhaite que l'État s'engage à considérer l'agriculture non seulement dans une perspective économique mais aussi sociale et que celui-ci assume un plein leadership quant aux orientations à donner en matière d'activités agricoles. C'est à ces seules conditions que la société pourra faire des choix éclairés et continuer d'assumer sa part des coûts associés à la production d'aliments sains dans le plus grand respect de l'environnement.

– 30 –

Source :

Ordre des agronomes du Québec
Téléphone : (514) 596-3833, poste 23

Porte-parole :

Claire Bolduc, agr., présidente de l'OAQ
Cellulaire : (819) 629-7809